

## Le « Grand Emprunt » de l'État Civil

À une époque où l'endettement de la France est considérable et où les solutions alternatives existent pour permettre de réduire le coût des opérations de numérisations des archives, **est-il vraiment raisonnable d'envisager de payer ce qui pourrait être gratuit ?** En effet, nous savons tous que différentes opérations ont permis à la France d'être à la pointe dans la numérisation de l'État Civil avec plus de 58 départements en ligne. Plusieurs structures privées ont numérisés gratuitement des fonds d'archives ou sont prêtes à le faire :

- C'est le cas de la Société Généalogique de l'Utah (les Mormons) qui transforme gratuitement depuis plus de 40 ans l'État Civil en microfilms et est prête à continuer sous forme numérique ainsi qu'à convertir leurs microfilms en images gracieusement.
- C'est aussi le cas de la société Coutot-Roehrig qui a fait depuis 7 ans des opérations de numérisation sur plus de 50 départements sans que cela ne coûte un centime aux collectivités. D'autres sociétés privées ont émis leur intérêt pour ce type de partenariat.
- Des groupes de bénévoles sont prêts à numériser gratuitement des séries complètes :
  - C'est le cas de l'Ille-et-Vilaine, où deux associations locales numérisent l'ensemble de l'État Civil du département à partir des originaux tant du greffe que des mairies, ce qui représente un investissement considérable que n'aurait pas pu financer le Conseil Général.
  - C'est encore l'exemple des Archives du Rhône où les procès-verbaux des preuves pour l'Ordre de Malte de langue d'Auvergne ont été entièrement numérisés à partir des originaux.
  - C'est aussi le modèle de GeneaGier qui a numérisé à ce jour 3 162 registres dans la Loire et le Rhône.
  - C'est plus largement encore de nombreux projets soutenus par une grande partie des 300 associations généalogiques françaises...

S'il faut absolument que le grand emprunt génère un « retour sur investissement » pour des opérations de numérisation, pourquoi ne pas ne pas laisser à l'État ou aux Collectivités Territoriales le soin de gérer les programmes de numérisation et de disposer ensuite comme bon leur semble des images et les commercialiser éventuellement auprès de sociétés privées intéressées ?

Chacun comprend donc aisément que « Grand Emprunt » ne doit pas signifier « spoliation de l'État Civil numérisé, gratuit et à disposition de tous ». Prenons garde ensemble, pendant qu'il est encore temps, de ne pas payer deux fois : la première à travers nos impôts, la seconde en devant payer un accès à ce qui aura été réalisé avec l'argent public. La vigilance est de rigueur, tout comme la mobilisation générale, pour réaffirmer que la généalogie est un loisir qui doit rester populaire, libre et gratuit...

<http://appelgenealogielibre.free.fr>